

Avicenn

Association de Veille et d'Information Civique
sur les Enjeux des Nanosciences et des Nanotechnologies

Veille citoyenne

pour davantage de transparence

& de vigilance nano

Bilan 2018 & Perspectives 2019-2023

Version du 28 mars 2019



Danielle Lanquetuit et Mathilde Detcheverry
contact@avicenn.fr redaction@veillenanos.fr



Philippe Bourlito / André Cotton / Simone Cassette /
Président Secrétaire Trésorière



L'essentiel en une page

Avicenn répond à la demande exprimée depuis 2008 par la société civile d'une **information indépendante, transversale, lisible et pluraliste sur les nanos**.

Notre « nano équipe » permanente, épaulée par ses adhérents et membres associés ainsi que des « veilleurs » externes, recherche, compile, analyse et diffuse les informations sur les nanos et les rend accessibles à tous sur **le site veillenanos.fr** et **les réseaux sociaux**. Elle propose des articles d'actualités, dossiers, lettres périodiques et flux d'informations afin de favoriser la compréhension des enjeux et des controverses liées aux nanotechnologies. Elle réalise des **interventions en régions** et participe à plusieurs **groupes de travail nationaux et européens** pour faire entendre les messages de la **société civile** dans la fabrique des décisions publiques et privées.

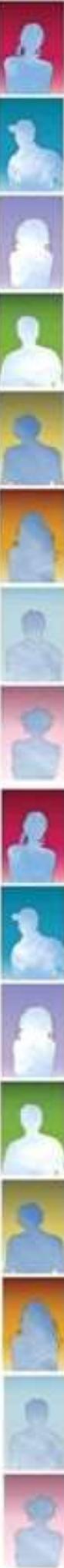
Elle est devenue un **pôle de ressources reconnu des ONG et pouvoirs publics** et informe, au-delà, toujours plus d'acteurs « de terrain » et en prise avec les décisions à des fins de **mutualisation** et de **dissémination de l'information et de la vigilance nano**.

En **2018** Avicenn a plus particulièrement déployé des efforts conséquents pour :

- documenter la mobilisation interassociative autour de la **suspension de l'additif alimentaire E171** (dioxyde de titane partiellement nano)
- partager au-delà des frontières françaises les connaissances et besoins de transparence et de vigilance sur les nanos, en diffusant notamment des **versions anglaise et grecque de la « BD nano »**, ainsi que les **recommandations des différents acteurs appelant à la plus grande vigilance sur les nanoparticules de TiO₂** dans le contexte tendu autour de la **classification du TiO₂ au niveau européen**
- **greffer les nanos à l'agenda des Assises de l'Eau** afin que les nanos soient inscrites au programme 2019-2024 des Agences de l'Eau.

En **2019**, Avicenn souhaite intensifier les travaux menés depuis **bientôt dix ans** et amplifier ses efforts de veille et d'informations tout particulièrement sur :

- la **santé** de la population et des travailleurs,
- les enjeux de **biodiversité**, de protection des ressources en **eaux** et **des sols agricoles**
- les défis que posent les nanos pour **l'économie circulaire** et qui nécessitent que soit exercée, le plus en amont, **une gouvernance efficace** limitant intelligemment leur dissémination dans l'environnement.



Sommaire

L'essentiel en une page	2
Brève présentation générale d'Avicenn	4
Nos actions 2018	5
Elargissement de notre réseau.....	8
Quelques exemples de propositions et de contributions d'Avicenn	9
Stratégie 2019-2023	11
Programme 2019.....	12
 Vie associative	12
 Veille, recherche d'infos, rédaction	12
 Impacts sur l'eau, la biodiversité et l'agriculture	13
Eau	13
Biodiversité.....	15
Agriculture.....	15
 Actions santé, santé au travail et santé environnementale	16
 Gouvernance	17
 Réunions régionales communication et publications.....	17
 Réseau Europe	17
Annexe Agenda 2018.....	19
Annexe Réseaux	22
Annexe La tribune des 22 ONG en décembre 2018	24
Annexe Audience et relais médiatiques.....	28
Annexe Gouvernance E171 nanostory	32
Annexe Propositions pour l'eau	38

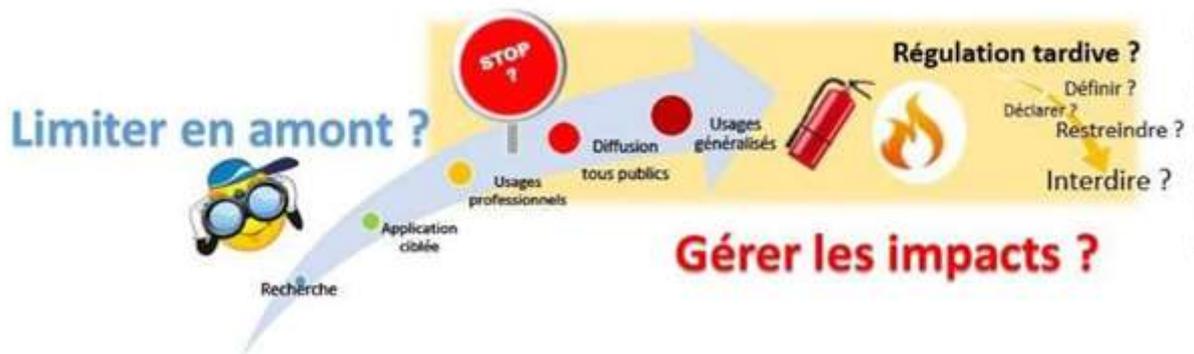


Brève présentation générale d'Avicenn

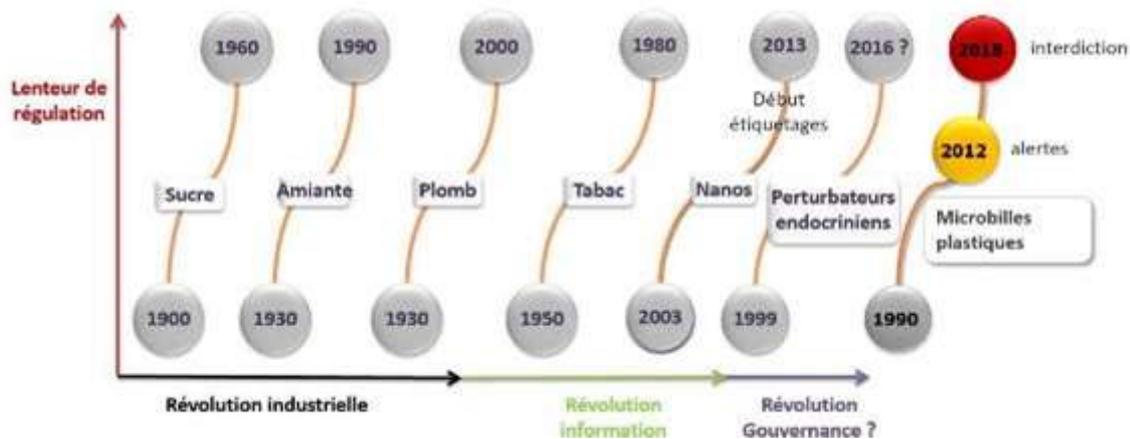
Avicenn propose une information indépendante, transversale, lisible et pluraliste sur les nanos et un accompagnement des acteurs de la défense de l'environnement, de la santé, des consommateurs et des travailleurs.

Nos objectifs : plus de transparence & de vigilance autour des nanos :

- **Répondre à un besoin d'information citoyenne**, en donnant davantage de visibilité et de lisibilité aux enjeux sociétaux liés aux nanos, via une veille quotidienne et une information de qualité sur <http://veillenanos.fr> et d'autres supports mettant en lumière les enjeux et explicitant les controverses et les points de vue de l'ensemble des acteurs concernés
- **Permettre à la société civile de participer aux débats et décisions dans ce domaine** : en informant de façon ciblée et adaptée à leurs champs d'action les collectifs de citoyens, syndicats et associations, nous les aidons à développer leur connaissance du sujet et à exercer leur influence et capacité de contre-lobbying et de mobilisation.
- **Obtenir une plus grande transparence et démocratisation du domaine des nanotechnologies**, vaste, complexe et controversé
- **Favoriser le développement d'une vigilance collective** par l'ensemble des acteurs concernés : administrations, élus, entreprises, syndicats, associations et citoyens



Raccourcir le temps des hésitations entre alertes sanitaires et décisions est nécessaire. Avicenn fait sa part dans le champ des nanos :



Nos actions 2018

1 - Information & alertes

- **Recherche, compilation, analyse et diffusion des informations sur les nanos sur le site veillenanos.fr et les réseaux sociaux**

En 2018, nous avons opéré :

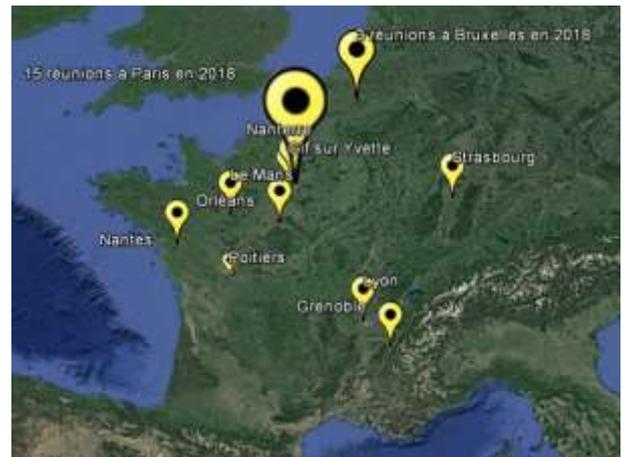
- un suivi général des actualités nano, avec un **focus particulier sur les nanomatériaux dans l'alimentation**, notamment la [suspension du E171 \(additif alimentaire contenant des nanoparticules de dioxyde de titane\)](#) (que nous avons contribué à provoquer, cf. plus bas)
- **la mise à jour de notre site <http://veillenanos.fr>** (~500 pages en 2018) avec :
 - un enrichissement conséquent des rubriques Nano & Cosmétiques, Nano et Eau, Nano et Agriculture
 - et la création de nouvelles pages : Nano & Textiles / Nano & Médicaments / Nano & Dentisterie / Risques associés aux nanoparticules d'oxyde de zinc / Risques associés aux nanoparticules d'or / Normalisation des "nanos" / etc.
- **la diffusion de notre « nano BD »** auprès des publics des réunions, formations et conférences auxquelles nous participons en tant qu'observateurs ou intervenants (cf. page suivante) : grand public, associations, étudiants, préventeurs, acteurs de l'eau, fonctionnaires, manifestants des marches pour le climat, ...



- des interventions dans des conférences et réunions d'informations **auprès des têtes de réseaux et en régions** (cf. plus bas).

2-Participation & influence citoyennes

- **Alerte des acteurs concernés et des médias** en fonction des informations collectées et/ou des débats et décisions entrant dans leur domaine d'intervention.
 - **nous leur fournissons les informations et la contre-expertise requises** pour qu'ils puissent y prendre part de façon documentée
 - s'ils ne peuvent y participer, **nous relayons leurs questions, préoccupations, recommandations auprès des scientifiques et des décideurs privés et publics**



En 2018, nous avons participé, soit en tant qu'observateur actif, soit en tant qu'intervenant*, à **une trentaine de RDV nano** organisés par ou pour :

- **des instances de nanométrie et/ou de nanosciences** : LNE, Association Toxicologie Chimie (ATC), Synchrotron SOLEIL, Labex Serenade, Maison de la Chimie
- **des acteurs de santé et/ou santé au travail** : Service parisien de santé environnementale (SPSE), Société Française des Hygiénistes du Travail (SOFHYT), INRS, Société de formation thérapeutique du généraliste (SFTG)*, Institut de Formation en Santé Environnementale (IFSEN)*, Direccte Pays de la Loire*
- **des acteurs de l'eau** : l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les acteurs des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), l'Agence Française pour la Biodiversité, Agence de l'Eau Seine Normandie*
- **des pouvoirs publics** : Ministère de la transition écologique et solidaire (DGPR)*, ANSES*, Ministère de l'Economie (DGCCRF)*, ministères belges
- des instances de normalisation : AFNOR & CEN*
- des associations :
 - **en France** : WECF*, Générations futures*, Agir pour l'Environnement*, France Nature Environnement*, Générations cobayes*, Générations futures*, Réseau environnement santé*, Vienne Nature* et La Bête Pi*, Collectif citoyen Nanotechnologies du Plateau de Saclay*, UFC Que Choisir
 - **à l'international** : Bureau européen de l'environnement*, CIEL*, Center for food safety*, ECOS*, Client Earth*, le BEUC*, IATP*, Les Amis de la Terre Allemagne*, Les Amis de la Terre USA*

Le détail de ces RDV est accessible sur la page <http://avicenn.fr/wakka.php?wiki=Agenda>

3-Transparence & vigilance collectives

- Grâce à notre fonction de **pôle de ressources** et de **médiation pour la société civile**, nous contribuons à **valoriser et favoriser la transparence et la vigilance collectives** concernant les nanomatériaux et les nanotechnologies.

En 2018, notre travail de veille et de documentation et notre **accompagnement auprès d'ONG** dans leur travail de plaidoyer a par exemple contribué... :

- ... à alimenter les demandes d'une meilleure application de l'obligation d'étiquetage [nano], de davantage d'informations produits et d'amélioration du registre R-nano notamment
- ... à la mise en place de mesures de **vigilance** :

La pression des associations accompagnées par Avicenn a permis d'infléchir dès janvier 2019 la position du ministère de l'économie : l'application de la **suspension du E171** promise par le gouvernement en mai, votée par le Parlement en octobre mais bloquée par Bercy, devrait finalement être concrétisée mi-avril 2019.

Lors de ce "feuilleton" (à revivre et à suivre [sur notre site veillenanos.fr](http://www.veillenanos.fr) et [sur notre compte twitter](#)), des médias et des parlementaires ont relayé les demandes de la société civile, en amplifiant l'écho des avis de scientifiques et d'agences (ANSES, HCSP) restés jusque-là sans effets (visibles) sur les décisions du gouvernement.

- **La vigilance se concrétise désormais chez les marques et distributeurs**, tiraillés entre les stratégies des fabricants et les attentes des consommateurs. Plus que les risques pour la santé ou l'environnement, c'est le risque médiatique et la défiance des clients qui fait bouger leurs pratiques. Plusieurs enseignes se sont engagés ainsi à supprimer le TiO2 avant que la loi ne les y oblige :



Les acteurs du marché évoluent :

<http://www.veillenanos.fr/wakka.php?wiki=NanoAlimentationPrudence#EvolutionDuMarche>

Elargissement de notre réseau

L'élargissement du réseau d'Avicenn s'est confirmé en 2018. Grâce à notre travail de mise en relation et coordination des acteurs-clés, ce ne sont pas moins de **22 organisations** qui se sont associés à la rédaction de la [tribune parue en décembre 2018 dans *Le Monde*](#) demandant l'application effective de la [suspension du E171](#) (additif alimentaire contenant des nanoparticules de dioxyde de titane) :



Au-delà de cette mobilisation autour du E171, c'est un réseau plus large qu'Avicenn a constitué, en misant sur les **synergies** et les **complémentarités** entre organisations pour couvrir de **nombreux domaines** et un **effet démultiplicateur** en terme d'**influence** :

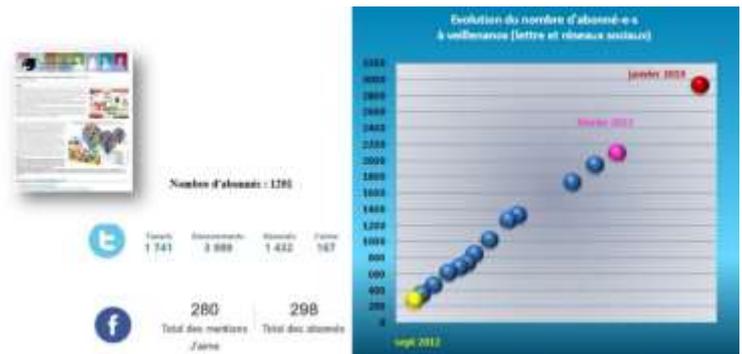


Aux 17 organisations "**membres associés**" en 2017 se sont ajoutés **trois nouveaux membres associés en 2018** : le Comité pour le Développement Durable en Santé ([C2DS](#)), l'Institut national de la consommation ([INC](#)) et [Vienne Nature](#).

France Nature Environnement (FNE), l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs (ALLDC), la CLCV, la Fédération générale de la métallurgie et des mines (Fgmm Cfdt) et le WECF se sont engagées à venir grossir le rang des **membres associés en 2019**.

En 2018, les membres associés ont été munis comme les adhérents individuels d'une voix délibérative.

Le nombre d'abonnés (par mail et sur les réseaux sociaux) a **continué d'augmenter** (Voir annexe Audience et relais médiatiques)



Quelques exemples de propositions et de contributions d'Avicenn

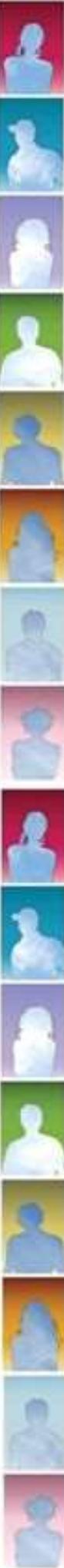
Avicenn a œuvré pour **davantage de transparence et de vigilance autour des nanos** tout au long de l'année ; elle a ainsi, notamment :

- répondu en mars 2018 à la consultation de l'EFSA sur ses orientations en matière d'évaluation des risques relatifs aux nano dans l'alimentation ; la version finale et publiée en juillet 2018 intègre l'une de nos recommandations : rajouter aux paramètres devant être renseignés pour chaque nanomatériau l'usage recherché ("intended use", p.20), essentiel pour procéder à une analyse bénéfices/risques.
- été auditionnée par l'**ANSES** dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires relatifs à la présence de nanomatériaux ajoutés intentionnellement dans l'alimentation humaine (mars 2018)
- contribué à élargir le groupe de travail sur le **registre R-nano**, piloté par le ministère de la transition écologique et solidaire et à élargir la prise en compte des recommandations d'acteurs non représentés dans le GT (Génération futures, Agir pour l'Environnement, le LNE, l'INC et la CFTC).
- développé l'information d'**acteurs de l'eau** pour la prévention des risques de fuites de nanoparticules vers les milieux aquatiques : sensibilisation lors de réunions liées aux « Assises de l'Eau », participation aux consultations
- sensibilisé des acteurs-clés hors de France, à travers :
 - la participation à des réunions à Bruxelles organisées par des ONG mais également par **l'AFNOR / CEN**
 - le partage d'informations par mails et via les réseaux sociaux
 - la **traduction de la « BD nano » dont la version anglaise et la version grecque finalisées en 2018** et des versions allemande et espagnole en cours

Nous avons également répondu à de nombreuses autres sollicitations :

- **de journalistes** (Les Echos, Le Monde et autres médias compilés ici : <http://avicenn.fr/wakka.php?wiki=NosRelais> et en annexe de ce document)
- **d'internautes**, notamment des consommateurs inquiets,

- de **médecins et acteurs-relais de santé** (sensibilisation que nous poursuivons avec le soutien de la Mairie de Paris pour 2019).
- de **lycéens** de Sciences et Technique du Sanitaires et du Social du lycée Saint Denis à Annonay (Ardèche), du lycée agricole Olivier de Serre à Aubenas (Ardèche)
- d'**élèves-ingénieurs** à l'ECPM Strasbourg réalisant un travail sur le dioxyde de titane
- du **bureau d'étude ECOGEOS**, pour une étude sur le comportement des nanomatériaux dans les différentes filières de valorisation ou de traitement des déchets (projet « GEDEN)



Stratégie 2019-2023

En 2019 une **vigilance accrue** est nécessaire car de très importants **chantiers nano** sont en cours aux niveaux **français** et **européen**.

Organisation par Avicenn d'un travail approfondi sur **les nanos dans l'eau** ; mais aussi en **agriculture** ainsi que sur la question des déchets nanos.

Pour Avicenn, 2019 est également une **année charnière et critique**, où doit être demandé le renouvellement du soutien de ministère de la Transition Énergétique et Solidaire pour la période 2019-2023. N'ayant pas à ce stade de sécurité financière au-delà de 2019, nous privilégions les actions en « circuits courts » dans la fabrique des politiques publiques.

En 2020, nous souhaitons que les **10 ans d'Avicenn**, qui coïncident également avec les **10 ans après le débat public national sur les nanotechnologies**, soient l'occasion d'une action particulière.



Programme 2019



Vie associative

- **Etendre et fidéliser notre réseau de « membres associés »** avec une synergie de diffusion et d'actions auprès de multiples acteurs.
- Augmenter le nombre d'adhérents à titre personnel, qui facilitent les échanges en régions
- Continuer d'assurer :
 - la coordination, le réseautage, le suivi du courrier à la Maison des Associations,
 - les mailings,
 - la mise à jour du site avicenn.fr sur la vie de l'association,
 - les comptes-rendus d'actions et la synthèse évaluation du programme,
 - la comptabilité et la gestion analytique par actions
 - le montage et le suivi des dossiers de financements
 - l'infographie,
 - le suivi des publications (livre, BD)
 - les réalisations de vidéos,
 - la communication associative
 - le dialogue avec des prestataires externes pour la refonte des sites internet.

Veille, recherche d'infos, rédaction

- **Poursuivre le travail de veille et d'information, appelé à s'intensifier avec l'accroissement des publications médiatiques, scientifiques et réglementaires.**

Avicenn poursuivra le suivi des actualités. L'aide de nos adhérents et membres associés ainsi que de nos « veilleurs » externes nous sera d'autant plus précieuse que notre travail de recherche, compilation, analyse et diffusion des informations sur les nanos est voué à s'accroître avec le **nombre toujours plus important de publications* médiatiques, scientifiques et réglementaires sur le sujet nano.**

Nous continuerons à proposer sur le site veillenanos.fr des articles d'actualités, dossiers, lettres périodiques, partagés sur les réseaux sociaux afin de favoriser la diffusion et la compréhension des enjeux et des controverses liées aux nanotechnologies.

* Le contexte de la recherche sur les nanos évolue. De nombreux programmes financés depuis quelques années sont finalisés ou vont arriver à terme. Ils vont donner lieu à de **nouvelles publications scientifiques**, et donc à une veille attentive par l'équipe Avicenn et notre réseau, de plus en plus sollicités par de nombreux médias « éveillés » en 2018. Ces



programmes terminés répondront-ils aux questions citoyennes en donnant des aides aux décisions et des moyens de prévention ? Leurs conclusions seront-elles des appels à poursuivre des recherches sous d'autres acronymes ? Certaines études aboutiront-elles à faciliter la mise sur le marché d'une nouvelle vague de produits ? Des produits utiles ou futiles ? Face à quelles questions et quelles alternatives ? Des produits esquivant la réglementation mais tout autant préoccupants par leurs effets ? Des produits « safer by design » ? Des études iront-elles sur des étagères oubliées, ayant rempli un rôle temporaire, mais balayées par de nouveaux sujets et mots « sésame » faisant recette dans les appels à projets scientifiques ?

[L'agenda nano 2019](#) est bien rempli et notre équipe a déjà participé aux RDV scientifiques suivants :

- 16 janvier 2019 : [journée « Safer by Design »](#) organisée par C'Nano et le labex Serenade
- 26 février 2019 : journée "[L'éco-design des nanomatériaux](#)", Aix-en-Provence, dans le cadre du Projet NEC, organisée par le Labex Serenade et Éa éco-entreprises

La mobilisation associative s'amplifie elle aussi, comme en témoigne la [dernière campagne lancée fin mars 2019 par Agir pour l'Environnement](#) demandant la suspension du dioxyde de titane dans les dentifrices et les médicaments (et pas seulement dans l'alimentation). S'en suivra un travail accru de veille et analyse pour Avicenn / Veillenanos, qui travaille également à ses propres investigations, comme celle lancée en mars 2019 sur la nature du traitement photocatalytique utilisé par IKEA dans ses rideaux « purificateurs d'air » : s'agit-il de nanoparticules de dioxyde de titane ? Si oui, toutes les précautions et réglementations ont-elles été respectées par l'enseigne ? A suivre en 2019 sur <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=NpTiO2RideauxIkea>

Impacts sur l'eau, la biodiversité et l'agriculture

Sur tous ces sujets, Avicenn réalise la mise à jour des dossiers en ligne et répond aux sollicitations des différents médias et acteurs-clés.

Nous souhaitons mettre en ligne un **dossier « nano et déchets »** et les **défis nano à relever pour l'économie circulaire**, en lien avec Zero Waste et à l'occasion des Assises des déchets des 2 et 3 octobre 2019 à Nantes

Eau

Outre les rencontres avec les acteurs de l'eau auxquelles Avicenn participera en 2019 (comme le colloque "[Pour une ville durable, la gestion publique de l'eau au coeur des solutions ?](#)" organisé par Eaux de Paris en mars), Avicenn prépare une rencontre J-NANEAU en novembre 2019 pour :



- dans des produits phytosanitaires (enrobages d'engrais par exemple, pour les libérer de manière progressive)
- dans le secteur pétrolier et gazier
- ...

En janvier 2019, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a proposé de restreindre certains de ces micro- et nano-plastiques intégrés à dessein par les industriels. La mesure ne devrait pas entrer en vigueur avant 2020, le temps de mettre en œuvre une consultation publique cet été, suivie d'évaluations économiques, sociales et des risques, puis d'un vote d'experts gouvernementaux au sein du comité REACH avant la phase de finalisation par la Commission européenne. Des exemptions sont également envisagées.

Leur rejet et diffusion dans les écosystèmes entraînent des effets néfastes en cascade mais encore insuffisamment évalués, depuis la faune aquatique jusqu'aux autres animaux (dont les humains) qui s'en nourrissent. Des chercheurs mènent des recherches sur le sujet, en France et ailleurs.

On peut espérer que des méthodes de mesures améliorées pour caractériser les nanos plastiques et leurs impacts soient utilisables pour les autres types de nanomatériaux. **Avicenn documentera ce dossier sur une page de son site veillenanos.fr dédiée spécifiquement aux nanoplastiques créée en mars 2019 : <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=NanoPlastiques>**

Biodiversité

Avicenn suit la progression des recherches systémiques avec les équipes de recherche utilisant des mésocosmes et souhaite initier des échanges avec elles en vue de la mise en place de recherches participatives.

Avicenn prévoit donc de creuser les opportunités de partenariat à cette fin et de procéder à un repérage des sources de financement possibles, comme le projet "[CO3 - CO-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire](#)" par exemple, ou autres pistes à creuser notamment avec l'association Sciences Citoyennes, membre associé d'Avicenn.

Enfin, nous serons mobilisés par les publications scientifiques issues des projets de recherche importants achevés depuis peu ou en voie de finalisation au niveau international (CEINT, ICEN), européen (Nanofase, Marina par exemple) et français (Labex Serenade) et qui vont générer de nombreux articles scientifiques dans les mois à venir.

Agriculture

L'augmentation du volume des nanomatériaux présents dans les sols agricoles (du fait de l'épandage des boues des STEP et de l'utilisation de nanoparticules dans les produits phytosanitaires) pose de nombreuses questions, qu'Avicenn souhaite continuer de documenter, en lien avec Générations Futures, membre associé.



Dans le secteur agricole comme dans tous les autres, on reste vraiment dans le flou quand il s'agit d'identifier les produits nano-additivés déjà commercialisés. Le registre R-nano est loin de faire la clarté sur le sujet (voir notre [analyse ici](#)).

La mise à jour de notre [dossier « nano et agriculture »](#) est donc aussi au programme, en interaction avec le [dossier « nano et eau »](#).

Actions santé, santé au travail et santé environnementale

Avicenn participe à la sensibilisation des médecins et de professionnels de santé à la demande de réseaux de formation nationaux et régionaux.

- ➔ Côté **santé**, Avicenn prévoit notamment de :
 - mettre à jour le [dossier « nano et santé »](#)
 - suivre le devenir du rapport gouvernemental sur [les nanos dans les médicaments et dispositifs médicaux](#)
 - faire connaître aux professionnels de santé de Paris les [dossiers santé en ligne sur veillenanos](#) et diffuser par ces relais des lots de bandes dessinées à destination des patients, avec un soutien de la Mairie de Paris (reçu fin 2018)
 - répondre à la demande du WECF pour une formation à Lyon en avril, organisée par le réseau d'animation santé environnement (programme NESTING)
 - intervenir à la formation de médecins avec la SFTG (Société de Formation Thérapeutique du Généraliste) en octobre à Troyes <https://www.sftg.eu/>
 - ...

- ➔ Côté **santé au travail**, Avicenn prévoit notamment de :
 - mettre à jour le [dossier « nano et santé au travail »](#) de veillenanos.fr
 - suivre la mise en oeuvre d'[Epinano](#), dispositif de surveillance épidémiologique des travailleurs potentiellement exposés aux nanomatériaux
 - suivre les [Améliorations du registre R-nano](#) (un chantier est en cours à l'ANSES sur l'amélioration de la qualité des données collectées dans le registre, mais il reste fort à faire pour quantifier et localiser les travailleurs exposés ; identifier les produits finis dans lesquels les nanomatériaux enregistrés sont intégrés; etc...)
 - répondre aux sollicitations des médias professionnels (une interview est à paraître dans le [magazine Santé & Travail](#) d'avril 2019)
 - intervenir dans le cadre de la [journée fédérale de sensibilisation, information et formation sur les risques nanos](#), organisée par la Fédération générale de la métallurgie et des mines (FGMM) de la CFDT
 - intervenir à l'[Union Régionale Interprofessionnelle de la CFDT Auvergne - Rhône-Alpes](#) à Lyon dans le cadre de la journée "Risques industriels et santé au travail"



- Côté **santé environnementale**, Avicenn prévoit notamment de :
- participer aux réunions « nano » du PNSE (Plan National Santé Environnement) et assurer un accompagnement comme pôle de ressources pour [que les nanos fassent l'objet d'un traitement à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux dans le PNSE4 « Plan Mon Environnement, Ma Santé »](#)
- Parmi nos membres associés, des coopérations plus étroites sont programmées ou envisagées avec :
- Le Centre Médical InterEntreprises Europe (CMIE, Paris et Ile de de France)
 - le Réseau Santé Environnement (RES)
 - la Fédération générale de la métallurgie et des mines (FGMM - CFDT) ...

Gouvernance

Avicenn continuera de jouer son rôle de pôle de ressources auprès :

- d'associations citoyennes (accompagnement collectif pour la documentation indispensable aux plaidoyers)
- d'acteurs publics
- de journalistes mobilisés dans le suivi des réglementations, le contre-lobbying citoyen exigeant plus de précautions sanitaires et environnementales
- et de toute une diversité d'acteurs, fabricants inclus

Parmi les sujets déjà au programme : les [contrôles de l'étiquetage \[nano\]](#) dans [l'alimentation](#), les [cosmétiques](#), les [biocides](#), la finalisation des travaux du GT nano et alimentation de l'[ANSES](#), la publication du rapport gouvernemental sur [les nanos dans les médicaments et dispositifs médicaux](#)(en attente depuis... 2017 !),

Réunions régionales communication et publications

Des projets sont en cours ou en discussion à Lyon, en région Auvergne-Rhône-Alpes, en Ile de France, en Nouvelle Aquitaine.

Réseau Europe

Avicenn continuera de compiler et diffuser :

- des informations liées notamment à la classification du TiO₂ au niveau européen, la préparation de l'enregistrement des nanomatériaux dans REACH, prévu au 1^{er} janvier 2020 et à la révision de la recommandation de définition européenne du terme « nanomatériau »
 - les traductions en allemand (et d'autres langues à venir) pour la bande dessinée nano, en lien avec l'illustratrice Géraldine Grammon. Ce document de sensibilisation aide à tisser des liens plus efficaces entre ONG et parlementaires d'autres pays.
- Avicenn prévoit de solliciter ou épauler les ONG européennes partenaires (BEE, CIEL, ECOS, HEAL, BEUC, ...) pour des appuis juridiques et la traduction de certaines informations pour aller au-delà du réseau francophone et anglophone.



ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe Agenda 2018	19
Annexe Réseaux	22
Annexe La tribune des 22 ONG en décembre 2018	24
Annexe Audience et relais médiatiques.....	28
Annexe Gouvernance E171 nanostory.....	32
Annexe Propositions pour l'eau	38



Annexe Agenda 2018

- 11 janvier 2018 : Réunion d'accompagnement auprès de l'association Vienne Nature et l'association de vulgarisation scientifique La Bêta-Pi pour la conception d'un outil de médiation (type animation-atelier) sur les nanomatériaux dans le cadre du PRSE3 de Nouvelle Aquitaine
- 16 janvier 2018 à Paris : Participation à la réunion de présentation par la DGCCRF des résultats préliminaires des contrôles de l'étiquetage [nano] dans les produits alimentaires et cosmétiques
- 5 février 2018 : Réunion de bureau (préparation de l'AG du 6 mars)
- 6 février 2018 : Participation au webinar du LNE ["Nanomatériaux et médicaments : comment les caractériser et les mesurer ?"](#)
- 14 février 2018 à Paris : Participation à la conférence de Nicole Proust sur ["Les nanoparticules dans les produits du quotidien"](#) organisée à Paris par l'Association Toxicologie Chimie
- 16 février 2018 à Paris: Participation au [GT R-nano](#) piloté par le ministère de la transition écologique et solidaire
- 6 mars 2018 à Paris: AG d'Avicenn à la Fondation Pour le Progrès de l'Homme (FPH)
- 8 mars 2018 à Paris : Participation à la conférence ["Les effets des nanomatériaux manufacturés sur la santé"](#) organisée par le Service parisien de santé environnementale (SPSE)
- 12 mars 2018 à Gif-sur-Yvette: Participation au séminaire ["Nanotechnologies et environnement : bénéfiques ou risques ?"](#) au Synchrotron SOLEIL
- 16 mars 2018 à Paris : Audition collective (Avicenn, Agir pour l'Environnement et France Nature Environnement) à l'ANSES, dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires relatifs à la présence de nanomatériaux ajoutés intentionnellement dans l'alimentation humaine
- 24 mars 2018 à Paris: Intervention au [séminaire santé environnementale](#) de la Société de formation thérapeutique du généraliste (SFTG)
- 29 mars 2018 à Paris: Participation à la Journée technique ["Nanomatériaux et cosmétiques"](#) du LNE
- 31 mai 2018 à Lyon: Participation au [forum "Les risques émergents : Gérer des risques professionnels nouveaux ?"](#) organisée par la Société Française des Hygiénistes du Travail (SOFHYT)
- 7 juin 2018: Participation à une réunion interassociative (Agir pour l'Environnement, France



nature environnement, Générations cobayes, Générations futures, Réseau environnement santé)

- 13 juin 2018 à Nanterre: Rencontre avec Agence de l'Eau Seine Normandie
- 20 et 21 juin 2018 à Bruxelles : Participation à une rencontre interassociative internationale (avec IATP, BEE, CIEL, Center for food safety, ECOS, Client Earth, le BEUC, Les Amis de la Terre Allemagne, Les Amis de la Terre USA, Agir pour l'Environnement, France Nature Environnement, ...)
- 28 juin 2018 à Grenoble: Intervention "Santé environnementale et nanotechnologies" pour l'Institut de Formation en Santé Environnementale ([IFSEN](#))
- 7 septembre 2018 à Nantes: Intervention à la réunion Direccte Pays de la Loire sur le thème : "Quelles transparence & vigilance autour des nanomatériaux ? Observations, actions, questions & préconisations d'Avicenn, avec zoom sur la santé au travail"
- 24-25 septembre 2018 à Orléans: Participation au [séminaire national des SAGE](#), avec les acteurs des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, organisé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- 1er octobre 2018 à Bruxelles: Participation à "[Nano in Belgium](#)" sur les nanos et la protection de la santé au travail organisé par Focal Point belge EU-OSHA, avec le SPF Emploi, Travail et Dialogue Social, le [SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement](#), le SPF Économie, PME, Classes Moyennes et Énergie
- 2 octobre 2018 à Bruxelles: Participation à la conférence "[La normalisation des nanotechnologies et des nanomatériaux pour des produits, une production et des usages plus sûrs](#)" organisée par l'AFNOR
- 3 et 4 octobre 2018 à Strasbourg : participation aux journées élus et techniciens, co-organisées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Agence Française pour la Biodiversité et l'Eurométropole de Strasbourg [Micropolluants et innovation dans les eaux urbaines](#) Les comptes rendus sont en ligne ici <http://www.eau-rhin-meuse.fr/colloque-micropolluants-et-innovation-des-3-et-4-octobre-les-syntheses-disponibles>
- 11 octobre 2018 : Participation au [Webinaire "Regulatory Priorities within nanotechnology"](#), organisé par la Nanotechnology Industries Association (NIA) : the latest news on nanomaterials definition, REACH Annexes, the OECD Malta project and latest news on nanowaste management and transport
- 7 novembre 2018 : Participation au Colloque [Chimie, Nanomatériaux et Nanotechnologies](#) à la Maison de la Chimie de Paris
- 15 novembre 2018 : Participation au webinaire [Nanomatériaux manufacturés : quels risques ? quelle prévention ?](#) de l'INRS



- 15 novembre 2018 : Intervention "[Nanotechnologies et aspirations citoyennes](#)" à Orsay organisée par le Collectif citoyen Nanotechnologies du Plateau de Saclay
- 26 novembre 2018 à Paris: Participation à la 9ème réunion du [Comité de dialogue nano et santé](#) de l'ANSES
- 27 novembre 2018 : réponses aux consultations en ligne des 6 Agences de l'Eau [En savoir + et information](#) auprès de 1200 personnes
- 10 décembre 2018 à Paris : Participation au colloque UFC Que Choisir [Qualité de l'Eau Mythes et réalités](#)
- 11 décembre 2018 : Participation au webinar [Nanomatériaux manufacturés : expositions professionnelles et effets sur la santé ?](#) de l'INRS
- 12 décembre 2018 au Mans : Participation à la journée de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne [Rencontres sur l'eau Les questions importantes](#)



Annexe Réseaux

Nos membres associés au 27/03/2019

[Agir pour l'Environnement \(APE\)](#)

[Association Léo Lagrange Pour la Défense des Consommateurs](#)

[CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie](#)

[Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir et Cher \(CDPNE\)](#)

[Comité pour le Développement Durable en Santé \(C2DS\)](#)

[FNE France Nature Environnement](#)

[FGMM-CFDT métallurgie](#)

[Génération Cobayes, Non, Merci](#)

[Génération Futures](#)

[Institut national de la consommation \(INC\) - 60 millions de consommateurs](#)

[Institut National de l'Environnement industriel et des risques \(INERIS\)](#)

[Laboratoire national de métrologie et d'essais \(LNE\)](#)

[Le Centre Médical Interentreprise Europe \(CMIE\)](#)

[Le Collectif citoyen Nanotechnologies du Plateau de Saclay](#)

[OFI Asset Management](#)

[Réseau Environnement Santé \(RES\)](#)

[Sciences Citoyennes](#)

[Sciences et Démocratie](#)

[UFC Que Choisir](#)

[Vienne Nature](#)

[WECF \(Women Engage for a Common Future\)](#)

[Zero Waste France](#)

Dont aux niveaux européen et international :

[Center for International Environmental Law \(CIEL\)](#)

[European Environmental Citizens' Organisation for Standardisation \(ECOS\)](#)



Nouveaux participants à l'occasion de la tribune de décembre

Association Léo Lagrange Pour la Défense des Consommateurs (ALLDC)

bio dynamique

Bioconsommateurs

clcv

fne

ligue cancer

miramap

unaf

Et aux niveaux européen et international :

greenpeace

env-health

foodwatch

wecf

yuka

S'y ajoutent nos correspondants européens mobilisés pour la traduction de la bande dessinée



Annexe La tribune des 22 ONG en décembre 2018

Veillenanos.fr :

22 organisations interpellent Bercy pour suspendre au plus tôt le dioxyde de titane dans l'alimentation

Par l'équipe Avicenn - Le 24 décembre 2018 ([compléments apportés en janvier 2019](#))

Cet article a vocation à être complétée et mise à jour avec l'aide des adhérents et veilleurs d'Avicenn. Vous pouvez vous aussi contribuer à l'améliorer en nous envoyant vos remarques à l'adresse [redaction\(at\)veillenanos.fr](mailto:redaction(at)veillenanos.fr).



Dans une [tribune publiée dans Le Monde du 24 décembre](#), 22 organisations* interpellent le ministre Bruno Le Maire, pour qu'il rende effective au plus vite la suspension de l'additif alimentaire E171, composé de dioxyde de titane**. Malgré un engagement fort du gouvernement et des parlementaires, Bercy se livre à un blocage jugé inacceptable par les co-signataires, qui demandent l'application sans plus tarder de cette mesure importante de santé publique.



C'est la première fois qu'autant d'organisations de domaines différents (consommation, alimentation, environnement, famille, santé) s'expriment publiquement et unanimement sur le sujet. [Susceptible d'être source de toxicité, de problèmes immunitaires voire de cancer colorectal](#), le dioxyde de titane alimentaire doit être suspendu par un arrêté ministériel de Bercy. Au printemps, [le gouvernement s'était engagé à ce qu'avant fin 2018 les denrées alimentaires vendues en France ne contiennent plus de E171](#). Les parlementaires ont conforté cette décision en la gravant dans le marbre de [l'article 53 de la loi alimentation](#) (c'est même l'une des seules mesures soutenues par les associations à avoir été sauvegardées dans le texte final de la loi).

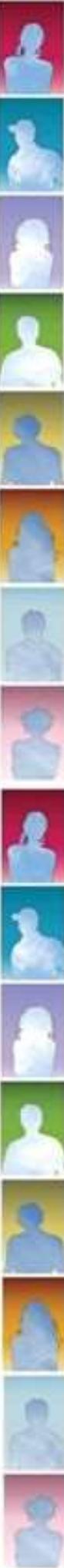
Mais le Ministère de l'Economie bloque le processus. Lors d'une réunion du [comité de dialogue nano](#) de l'agence nationale de sécurité sanitaire ([ANSES](#)) fin novembre, les représentants de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ([DGCCRF](#)) ont expliqué que [Bercy n'a pas l'intention de rédiger l'arrêté pour l'instant ; il n'y aurait selon eux "pas de danger grave ou immédiat"](#). Alors que [les alertes scientifiques sur le dioxyde de titane s'accumulent](#) et que les fabricants freinent l'évaluation des risques liés à cette substance sans aucune vertu nutritionnelle, ce rétropédalage de Bercy est jugé inacceptable par les organisations signataires qui en appellent à la cohérence et au courage politiques afin que le gouvernement suspende le E171

au plus vite, le temps de lever les incertitudes sur son innocuité.

* **Liste des organisations signataires** : Agir pour l'Environnement, Bio Consom'acteurs, Comité pour le développement durable en santé (C2DS), [Consommation Logement Cadre de vie](#) (CLCV), [Foodwatch](#), France Nature Environnement (FNE), Générations Cobayes, [Générations futures](#), Greenpeace, Health and Environment Alliance (HEAL), Institut national de la Consommation (INC) – 60 Millions de consommateurs, [Léo Lagrange Défense des Consommateurs](#), Ligue contre le cancer, Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD), Miramap, Réseau Environnement Santé (RES), Sciences citoyennes, Terre et Humanisme, UFC-Que Choisir, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), WECF France, Yuka

** **Le dioxyde de de titane** est utilisé notamment comme additif alimentaire (E171) pour colorer ou faire briller les aliments – particulièrement ceux consommés par les enfants. Composé en partie de nanoparticules, 10 000 fois plus petites qu'un grain de sel, il n'a . Si l'agroalimentaire l'a beaucoup utilisé dans de nombreux produits (bonbons, chewing-gums, chocolats, pâtisseries, sauces, etc.), elle a commencé à le supprimer ou le remplacer. Certaines bûches de Noël en contiennent encore, mais déjà beaucoup moins que l'année dernière.

<http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=20181224LeMondeTribune22OrgE171>



Le Monde

Le conte de Noël était-il trop beau : la suspension du E171... suspendue par Bercy ?

Dans quelques jours comme tous les ans à la même époque, les traditionnels chocolats et bûches de Noël seront de sortie ; mais cette année, quelque chose a changé : on y trouve [de moins en moins de \(nano\)particules de dioxyde de titane](#)... voilà de quoi réjouir petits et grands ! Nos organisations se félicitent de la réactivité du marché en réponse à nos alertes et inquiétudes : au vu des doutes qui pèsent sur l'innocuité de cet additif alimentaire courant, [de nombreuses marques et enseignes ont commencé à supprimer le E171 de la composition de leurs produits](#).

Mais si les contes de Noël sont de saison, nous redoutons que l'hiver ne vienne « gripper » cette belle dynamique ! Tout avait pourtant bien commencé. En mai dernier, le gouvernement s'était dit "[déterminé à suspendre le E171 avant la fin de l'année](#)". A l'automne, les parlementaires ont conforté cet engagement en votant la suspension du dioxyde de titane dans l'alimentation via [l'article 53 de la loi Alimentation](#) ; c'est l'une des rares mesures vivement défendues par les associations lors des Etats généraux de l'alimentation à avoir été maintenue dans la version finale de la loi publiée le 1er novembre. Mais depuis... rien ne se passe. Pire, l'entrée en vigueur de cette mesure est gelée par Bercy. En vertu du Code de la consommation, le ministère chargé de la consommation est le seul compétent pour prendre l'arrêté ministériel permettant de rendre cette mesure effective (les autres ministères concernés – alimentation, santé, environnement le cas échéant – sont juridiquement impuissants). Or Bercy refuse de rédiger cet arrêté, au motif qu'il n'y aurait pas de danger suffisamment « grave ou immédiat » pour activer la clause de sauvegarde au niveau européen. Sur quoi s'appuie le ministère pour apprécier la dangerosité du E171 ? Sur un travail de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) réalisé au premier semestre de cette année. [Sur la base de quatre publications scientifiques](#) (seulement), l'EFSA a estimé qu'il n'y avait pas lieu de remettre en cause [l'autorisation de cet additif](#), qu'elle avait jugé bon de maintenir en 2016 – ceci en dépit de données incomplètes, puisque depuis plusieurs années, les scientifiques et agences nationales (comme l'ANSES en France) et européenne (comme l'EFSA ou l'ECHA) peinent à obtenir des fabricants de E171 les données nécessaires à l'évaluation des risques. Et voilà que Bercy utilise ces lacunes pour refuser de rendre effectif ce sur quoi les associations, le gouvernement et les parlementaires s'étaient mis d'accord : la suspension de l'importation et la mise sur le marché du E171 pour un an, renouvelable le cas échéant, le temps de lever les incertitudes sur l'innocuité de cet additif.

Cette situation ubuesque pose un certain nombre de questions. Si incertitudes il y a, à qui doivent-elles profiter ? A l'industrie agroalimentaire ou à la santé publique ? Il n'y a pas de fabricant français de E171 ; quant aux derniers industriels de l'agroalimentaire en France qui continuent d'utiliser du E171 en provenance de fournisseurs étrangers, ils peuvent adopter les bonnes pratiques mises en place par leurs concurrents, qui sont nombreux à avoir réussi à se passer de dioxyde de titane. Les Français sont las des scandales sanitaires et sont demandeurs d'une alimentation saine et sûre. Une [revue de la littérature publiée ce mois-ci sur les risques associés aux nanoparticules dans l'alimentation](#) met en garde une nouvelle fois contre les nanoparticules de

dioxyde de titane contenues dans le E171 : elles peuvent franchir les barrières biologiques, diffuser et s'accumuler dans l'organisme, où leur forte réactivité chimique peut être source de toxicité, de problèmes immunitaires voire de cancer colorectal ! De l'aveu même des auteurs, « *les enjeux de santé publique impliqués sont potentiellement énormes* ». Alors qu'attend encore Bercy ? Rappelons que le E171 peut être facilement retiré ou substitué et n'a aucune vertu nutritionnelle, juste une visée esthétique pour donner un aspect plus blanc, brillant ou alléchant à nos aliments - plus particulièrement ceux consommés par nos enfants !

[Le faux suspense autour de cette suspension n'a que trop duré](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/24/l-appel-d-associations-a-bruno-le-maire-pour-suspendre-l-additif-e171_5401706_3232.html). Comme dans le cas du bisphénol A, il y a suffisamment d'éléments scientifiques pour suspendre le dioxyde de titane dans l'alimentation. Ce qu'il manque maintenant, c'est de la cohérence et du courage politiques : monsieur Le Maire, n'entravez pas une décision importante de santé publique.

22 organisations signataires * (voir note page précédente)

https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/24/l-appel-d-associations-a-bruno-le-maire-pour-suspendre-l-additif-e171_5401706_3232.html



Annexe Audience et relais médiatiques

Audiences 2018

- Abonnés à nos infos : abonnementslettre@veillenanos.fr
 - 1122 abonnés le 20/02/18,
 - 1204 au 12/10/2018
- Twitter :
 - 1236 abonnés le 09/02/18
 - 1483 abonnés au 28/03/19
- Facebook :
 - 252 personnes aiment notre page et 266 sont abonnées au 09/02/18
 - 291 personnes aiment notre page et 320 sont abonnées au 28/03/19

Nos relais médiatiques 2018 et début 2019

[60 millions de consommateurs](#) en janvier 2019

[Huffingtonpost](#) en janvier 2019

[Sciences Citoyennes](#) en janvier 2019

[Le Journal de l'Environnement](#) en janvier 2019

[Le Particulier Santé \(Le Figaro\)](#) en novembre 2018

[FemininBio n°19](#) en octobre-novembre 2018

[Le Particulier Pratique \(Le Figaro\)](#) en septembre 2018

[Les Echos](#) en septembre 2011

[Le Monde](#) en juin 2018

[Biocontact](#) en juin 2018

[France Inter](#) en mai 2018

[franceinfo](#) en mai 2018

[Editions Yves Michel](#) en mai 2018

[Dernières Nouvelles d'Alsace](#) en mai 2018

[Agir Mag](#) en mars-avril 2018

[France 5](#) en avril 2018

[C2DS](#) en mars 2018

[UFC QUE CHOISIR](#) en février 2018

[Revue RISEO](#) en février 2018

[Biocoop](#) en janvier 2018

[Chemical Watch](#) en janvier 2018



Nanoparticules : le E171 sera bien suspendu

Bruno Le Maire s'est engagé à signer l'arrêté de la suspension du dioxyde de titane en avril. La date de mise en application n'est pas encore fixée.

L'histoire du E171 se poursuit par un revirement de situation. Trois jours après son annonce sur Paris 3, le ministre a bien suspendu l'utilisation du dioxyde de titane, le minéral de l'opacité et du rouge blanc. L'utilisation de l'additif alimentaire controversé sera bannie.

Le 11 janvier 2018, Bruno Le Maire a reçu l'avis des ministres des 60 Préfets ainsi que d'autres responsables de l'Etat. L'arrêté de suspension a été signé le 22 janvier. La date de mise en application n'est pas encore la date...



Finalement, l'utilisation de l'additif E171 sera bien suspendue

Le E171, ou dioxyde de titane, devait être suspendu en France fin 2018, avant que Bruno Le Maire émette des doutes sur les évaluations de sa dangerosité.



Le 11 janvier 2018, Bruno Le Maire a reçu l'avis des ministres des 60 Préfets ainsi que d'autres responsables de l'Etat. L'arrêté de suspension a été signé le 22 janvier. La date de mise en application n'est pas encore la date...



Interdiction de l'E171, l'application du principe de précaution pour des nanoparticules toxiques

17/01/2018

Le 11 janvier 2018, Bruno Le Maire a reçu l'avis des ministres des 60 Préfets ainsi que d'autres responsables de l'Etat. L'arrêté de suspension a été signé le 22 janvier. La date de mise en application n'est pas encore la date...

Journal de l'environnement

Dioxyde de titane: une suspension suspendue



Promise en mai 2018 par Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la suspension de l'additif alimentaire E171, de nature minérale, n'a finalement pas eu lieu. En cause, le refus du ministre Bruno Le Maire de signer l'arrêté déçu, à la grande indignation des associations.

Extrait: En mai 2018, le secrétaire d'Etat Bruno Le Maire annonçait une suspension de l'E171, à savoir le dioxyde de titane, dans une grande partie, est sous forme...

Même dans les emballages et les médicaments, ce...

Comme le souligne l'association Avicenn sur son compte Twitter, l'agence européenne n'a même explicitement de l'avis de l'agence des consommateurs aux nanoparticules et de "vous l'utiliser, pour le consommateur ou la collectivité, de la mise sur le marché de tels produits".



FAUT-IL AVOIR PEUR DES NANOPARTICULES ?

(...)

Le problème, persistant, réside dans le fait qu'avec les nanoparticules, on oscille entre des avantages réels et tout un champ de risques, à évaluer en fonction de la dose et de la toxicité. « Les consommateurs et les associations ont pu rôle à jouer pour faire évoluer la réglementation », souligne Jean-Jacques Perrier, journaliste scientifique. Encore faut-il qu'il existe une traçabilité, un suivi de la commercialisation et de la fabrication des produits contenant des nanoparticules. Nous sommes encore loin du compte.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Avicenn Association de veille et d'information critique sur les enjeux des nanoparticules et des nanotechnologies
- Veille Sciences Support de veille de l'association Avicenn 07 56 56 56 56

femini.bio

Des nanoparticules en poudre encore plus, les nanoparticules sont très utilisées par le secteur industriel et se retrouvent dans le plupart de nos produits de consommation courante, dont les cosmétiques. Le danger ? Leur taille, qui leur permet de s'insérer partout. Découvrez en vidéo.

Mars et avril, avant de partir en vacances en...
 Éviter le dioxyde de titane...
 Les nanoparticules les plus nocives...
 Les nanoparticules les plus nocives...
 Les nanoparticules les plus nocives...



Le Particulier pratique

NANOPARTICULES
Peut-on vraiment les éviter ?

Des industriels font le ménage

En avril dernier, les entreprises de la Fédération des cosmétiques (Cesofec, Caudin, Mavroline, Syntex U, Picard) se sont engagées à bannir les nano-cosmétiques de leurs produits de soins pour adultes. Un chantier qui a démarré pour le géant de cosmétiques L'Oréal en 2017 et qui a conduit à l'annulation de la commercialisation des produits cosmétiques contenant des nanoparticules.

«...», peut-on éviter cela...
... le site de référence sur le sujet sur les nanotechnologies de l'ONG Avicenn.

Les Echos.fr

Chasse aux nanoparticules, la France aux avant-postes

Peut-être dans de multiples produits dont elles amélioreront l'aspect ou les performances, ces substances invisibles restent aujourd'hui l'inconnue. La loi Egalité qui revient ce mercredi à l'Assemblée nationale doit interdire l'usage du dioxyde de titane, composé en partie de nanoparticules, dans l'alimentation.

Le Monde

PLANÈTE 7

Bataille sur les nanoparticules de dioxyde de titane

28 juin 2018

STÉPHANE FOCARY

En France, le ministre repousse la révision de la directive européenne à cause de l'incertitude sur les risques.

Les industriels s'opposent à ce que les nanoparticules de dioxyde de titane soient interdites dans les produits alimentaires. Une bataille qui se joue sur le terrain réglementaire. Le ministre de l'Écologie, Stéphane Le Foll, a annoncé mardi 28 juin qu'il ne reviendrait pas sur sa décision de maintenir la directive européenne sur les nanoparticules de dioxyde de titane. Cette directive, adoptée en 2011, interdit l'usage de ces nanoparticules dans les produits alimentaires. Elle a été critiquée par les industriels qui craignent que cela ne freine l'innovation.

Twitter post by Nathalie Sibert (@nathalie_sibert) mentioning VeilleNanos and Avicenn.

Chasse aux nanoparticules, la France aux avant-postes @Nath_Sibert @VeilleNanos @Avicenn

Avicenn

En réponse à @nathalie_sibert, @Nath_Sibert et 3 autres.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous reporter au site veillanos.fr et réseaux sociaux d'Avicenn, qui a été interviewé pour cet article

17 mai - 12 sept. 2018

éditrice Yves Michel

Les nanomatériaux enfin soumis au processus REACH ?

VeilleNanos
Les enjeux des nanomatériaux et nanotechnologies

Lors du comité REACH réuni le 26 avril dernier, les États membres de l'Union européenne ont adopté la dernière proposition de la Commission européenne visant à adapter les annexes de REACH afin que puissent être explicitement pris en compte les nanomatériaux.

8

france inter

LE JOURNAL DE 7H30

Des bonbons empoisonnés ? Les Têtes Brûlées éradiquent l'E171

11 mai 2018

Le gouvernement a l'intention de supprimer le dioxyde de titane, interdit dans la liste de substances interdites alimentaires sous l'appellation E171. Une mesure de bon sens qui protège des enfants, a été décidé de l'Union de sa réunion. Sans aucun risque sur le coût.

Interview de Mathilde Detchevry par Sophie Bécherel

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-journal-de-7h30/le-journal-de-7h30-18-mai-2018>

biocontact

Des nanos dans les cosmétiques ?

Utilisés dans des produits cosmétiques sans que les consommateurs en soient toujours informés, les nanomatériaux font de plus en plus parler d'eux : certains exploitent leurs propriétés extraordinaires, d'autres alertent sur leurs dangers. Mais que sont ces nanomatériaux ? À quel service ils ? Que prévoit la réglementation pour informer et protéger le consommateur ? Rencontre avec Mathilde Detchevry, responsable « veille, information et pédagogie » pour l'ONG Avicenn et son site d'information veillanos.fr.

franceinfo:

12h40

L'info à 12h40

DNA

RICHARD NICOLINI

Le Consommateur d'Alsace

Nanoparticules de plus en plus présentes !

Bien que l'innocuité des nanoparticules (NP) n'ait pas pu être prouvée, les industriels les utilisent de plus en plus sans toujours l'indiquer sur les...

<https://www.dna.fr/economie/2018/05/08/de-plus-en-plus-presentes>



Colorants, édulcorants, conservateurs, que cachent-ils ?

Les additifs, dont 300 sont couramment présents dans notre alimentation, ont fait leur apparition dans les années 60 avec le développement des aliments industriels. Matériels du chimique, ils ont tous été autorisés par les autorités européennes. Mais, aujourd'hui, des scientifiques dénoncent les risques d'effet cocktail, lorsque plusieurs additifs se cachent dans un même aliment. Ils pointent également la présence de particules ultra-fines, les nanoparticules.





Annexe Gouvernance E171 nanostory

En ligne ici <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=SuspensionE171>
<http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=SuspensionE171infographie>

2019

- 25 mars 2019 : Dans sa [chronique "Guerre de lobbies autour d'un additif au dioxyde de titane"](#) du Magazine de la Santé sur France 5, le journaliste Rudy Bancquart est revenu sur la suspension du E171, en partie nano, en retraçant le lobbying industriel et le contre-lobbying citoyen.
- 21 mars 2019 : Avicenn a pris connaissance d'un [compte-rendu de la réunion du groupe d'experts gouvernementaux 'Additifs' de la Commission européenne qui s'est tenue le 1er février](#), dans lequel on peut comprendre que la France se donne jusqu'au 19 avril pour prendre sa décision, soit 4 jours après la date de restitution attendue de l'avis de l'ANSES sur le E171.
- 6 février 2019 : Selon le [Journal officiel](#), le rapport du Gouvernement au Parlement relatif aux mesures prises concernant l'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de toute denrée alimentaire contenant du dioxyde de titane en tant qu'additif alimentaire (E 171) et les usages grand public a été transmis à la commission des affaires économiques et à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat.
- 21 janvier 2019 : L'ANIA, qui représente l'industrie agroalimentaire en France, qualifie de "[Frexit réglementaire](#)" la suspension unilatérale du E171 envisagée par le gouvernement français, qui "décrédibilise(ra)it les autorités européennes laissant entendre que l'Europe est laxiste et inefficace sur les questions sanitaires". L'ANIA reconnaît néanmoins que l'heure est à la simplification des recettes, avec des listes d'ingrédients plus courtes et à la suppression des additifs alimentaires non indispensables -



concernant le E171, les démarches de suppression ou substitution sont d'ores-et-déjà engagées (la substitution est cependant complexe, coûteuse, elle ne peut se faire du jour au lendemain (et les alternatives doivent également être évaluées)).

- 18 janvier 2019 : Le député européen Guillaume Balas (du mouvement Génération.s) demande à la Commission européenne d'[appliquer le principe de précaution en suspendant le E171 au niveau européen](#) (la suspension annoncée par Bruno Le Maire ne concerne en effet que la France).
- 11 janvier 2019 : **N-ième rebondissement dans le feuilleton concernant la suspension du E171 : Bruno Le Maire s'est finalement [engagé](#) à signer l'arrêté de [suspension du E171 d'ici le 15 avril prochain](#) !** Les 22 signataires de la [tribune publiée dans Le Monde en décembre](#) ont été conviés à une réunion à Bercy à 14h30 en présence de Bruno Le Maire. Le ministre a reconnu des errements dans la gestion et la communication de ce dossier et reconnu la nécessité de mettre en œuvre le principe de précaution pour protéger la santé publique. Les associations présentes – dont Agir pour l'Environnement, la CLCV, foodwatch, France Nature Environnement, Générations Futures, Sciences citoyennes, Léo Lagrange, UFC Que Choisir, 60 millions de consommateurs – se félicitent de cette clarification de la part du Ministre, même si elles regrettent que cette suspension prenne trois mois supplémentaires. A revivre et à suivre [sur twitter](#).
- 10 janvier 2019 : La députée Delphine Batho a indiqué cet après-midi [sur son compte twitter](#) avoir demandé que le ministre Bruno Le Maire qui refuse d'appliquer la loi soit convoqué devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale. En outre, l'arbitrage concernant la suspension du E171 ne serait "pas encore bouclé" selon Agir pour l'Environnement, qui a rencontré le cabinet de François de Rugy en fin d'après-midi. Ces propos rapportés par [Le Journal de l'Environnement](#) nuancent le tableau : l'arbitrage interministériel n'est semble-t-il pas encore plié.
- 9 janvier 2019 : Suite à l'annonce de Bruno Le Maire de ne pas suspendre le E171, les réactions pleuvent. Avicenn les relaie sur [le compte twitter Veillenanos](#) et les compilera bientôt sur ce site. A suivre donc...



- 8 janvier 2019 : Le ministre de l'économie Bruno Le Maire a confirmé ce soir [dans l'émission "C à vous" sur France 5](#) qu'il n'avait pas l'intention de signer l'arrêté de suspension des (nano)particules de dioxyde de titane dans l'alimentation (additif E171) avant de longs mois (voire plus : il souhaite attendre l'avis de l'ANSES, et en fonction demander une nouvelle saisine de l'EFSA, etc.). Cette réponse confirme les éléments que nous avons recueillis lors du [comité de dialogue de l'ANSES](#) le 26 novembre, ceux relayés par [APMnews](#) le 26 décembre (qui invoquait comme motif que le ministère ne pourrait pas aller à l'encontre de la Commission européenne) suivis par un [article d'Europe 1](#) du 2 janvier, où l'on pouvait lire que le ministère serait allé jusqu'à dire que "*c'est maintenant au consommateur de faire attention*".

2018

- 24 décembre 2018 : Dans une [tribune publiée dans Le Monde de ce jour](#), 22 organisations interpellent le ministre Bruno Le Maire, pour qu'il rende effective au plus vite la suspension de l'additif alimentaire E171, composé de dioxyde de titane (dont une partie sous forme de nanoparticules). Malgré un engagement fort du gouvernement et des parlementaires, Bercy se livre à un [blocage](#) jugé inacceptable par les co-signataires, qui demandent l'application sans plus tarder de cette mesure importante de santé publique. En savoir plus [ici](#). A l'annonce de cette information, le député Matthieu Orphelin a immédiatement réagi [sur twitter](#) : "*L'article 53 de la loi #EGalim est pourtant clair : suspension de l'additif E171 et rapport au parlement avant le 1er janv 2019 sur bonne mise en oeuvre de cette décision. Ne revenons pas en arrière*".
- 26 novembre : En contradiction avec la position officielle des autorités françaises, la DGCCRF a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention à ce stade de rédiger l'arrêté d'application de la [suspension du E171](#), au motif que les preuves de "danger grave ou immédiat" n'avaient pas encore été apportées. Cette affirmation contredit l'[engagement du gouvernement au printemps](#), conforté par le vote du Parlement à l'automne dans le cadre de la loi Alimentation (cette interdiction temporaire est l'une des rares mesures applaudies par les associations à avoir été conservée dans la version finale de la loi). Cette annonce de la DGCCRF a été faite lors du [comité de dialogue "nano et santé" de l'ANSES](#), auquel Avicenn et plusieurs autres associations ont participé. Plus d'informations fournies, sur demande, à nos [adhérents et membres associés](#).
- 8 novembre : "Maintenant que la loi est parue au JO, avez-vous davantage d'éléments à communiquer sur le calendrier et le contenu de l'arrêté concernant la suspension du E171 prévue par son article 53" ? C'est la question qu'Avicenn a posée de nouveau à la DGCCRF (réponse en attente).
- 7 novembre 2018 : Fabrice Nesslany, de l'Institut Pasteur, considère que "l'utilité (du E171) est tellement faible, et avec les doutes qui peuvent quand même subsister aujourd'hui (...), ça ne sert à rien, donc dans l'attente d'études plus



consolidées, ne l'utilisons pas" lors d'un [colloque nano à la Maison de la Chimie](#) à Paris

- 1er novembre 2018 : La [loi Alimentation](#) a été publiée au journal officiel : selon son [article 53...](#)

... **"La mise sur le marché de l'additif E 171 (dioxyde de titane-TiO₂) ainsi que des denrées alimentaires en contenant est suspendue**, dans les conditions prévues à l'[article L. 521-17 du code de la consommation](#) et à l'article 54 du [règlement \(CE\) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire](#), instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires. **Le Gouvernement adresse, au plus tard le 1er janvier 2019, un rapport au Parlement sur toutes les mesures prises concernant l'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de toute denrée alimentaire contenant du dioxyde de titane en tant qu'additif alimentaire (E 171) et les usages grand public."**

- 18 octobre 2018 : Avicenn demande au ministère de l'environnement quand sera publié l'arrêté ministériel actant la suspension du E171 via les réseaux sociaux ([facebook](#) & [twitter](#))
- 8 octobre 2018 : quelques jours après l'[annonce par Casino de son engagement à retirer les nanoparticules de dioxyde de titane de tous ses produits](#), l'association Agir pour l'Environnement [appelle le gouvernement à publier au plus vite l'arrêté permettant de suspendre la mise sur le marché et l'usage du dioxyde de titane d'ici la fin de l'année](#), comme s'y est engagée Brune Poirson le 18 mai dernier (cf. ci-dessous).
- 5 octobre 2018 : Avicenn demande à la DGCCRF quand sera publié l'arrêté ministériel actant la suspension du E171
- 2 octobre 2018 : vote définitif par l'Assemblée nationale de la loi Alimentation/Agriculture ([loi pour "l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous"](#)) avec l'article prévoyant la suspension de la mise sur le marché de l'additif E171 ainsi que des denrées alimentaires en contenant (article 11 sexdecies du [texte n° 714](#) transmis au Sénat le 15 septembre 2018, qualifié de "conforme")
- 18 juillet 2018 : dans la [dernière version de la loi Alimentation](#) issue de la commission mixte paritaire du 18 juillet 2018, l'article 11 sexdecies (non modifié) est ainsi rédigé :

"La mise sur le marché de l'additif E 171 (dioxyde de titane TiO₂) ainsi que des denrées alimentaires en contenant est suspendue, dans les conditions prévues à l'article L. 521-17 du code de la consommation et à l'article 54 du règlement (CE) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Le Gouvernement adresse, au plus tard le 1er janvier 2019, un rapport au Parlement sur toutes les mesures prises concernant l'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de toute denrée alimentaire contenant du dioxyde de titane en tant qu'additif alimentaire (E 171) et les usages grand public."

- 29 juin 2018 : confirmation par le Sénat du vote de l'Assemblée nationale en faveur de la suspension de la mise sur le marché de l'additif E171 ainsi que des



denrées alimentaires en contenant : voir l'[amendement 734](#) adopté dans le cadre de la "[loi Alimentation](#)"

- 27 mai 2018 : vote par l'Assemblée nationale de l'[amendement n°2557 du gouvernement](#) visant à suspendre "*la mise sur le marché de l'additif E171 (dioxyde de titane - TiO2) ainsi que les denrées alimentaires en contenant*" dans le cadre de la Loi Alimentation
- 18 mai 2018 : [annonce par la secrétaire d'Etat Brune Poirson d'un retrait du E171 du marché avant fin 2018](#)
- 16 mai 2018 : envoi d'un [communiqué de 8 ONG aux députés appelant à avancer l'entrée en vigueur de la suspension du E171 au plus tôt, sans attendre 2020](#) (Agir pour l'environnement, le Comité pour le développement durable en santé, France nature environnement, Foodwatch, Générations cobayes, Générations futures, Réseau Environnement Santé et Women in Europe for a common future)
- 21 avril 2018 : [opposition à la suspension du E171 du ministre de l'agriculture Stéphane Travert](#), plus favorable à une intervention au niveau européen
- mars-avril 2018 : des députés (LREM, France Insoumise) déposent [des amendements](#) à la loi sur l'équilibre dans le secteur agricole et alimentaire, visant la suspension de l'additif alimentaire E171 ; [d'autres députés \(LR\) déposent un amendement dans le sens contraire](#)
- 15 février 2018 : la France demande à l'Europe [la suspension de la mise sur le marché et de l'utilisation du dioxyde de titane en tant qu'additif alimentaire \(E171\) d'origine européenne et la suspension des importations depuis des pays tiers de toutes les denrées contenant cet additif.](#)
- janvier 2018 : Sur la base des [tests](#) qu'elle a fait réaliser sur des produits vendus en France, l'UFC-Que Choisir dépose [des plaintes contre des fabricants de produits alimentaires pour non-respect de l'obligation légale de signalement \[nano\] sur l'emballage](#)

2017

- novembre 2017 : [la répression des fraudes\(DGCCRF\) confirme la présence de nanoparticules non étiquetée dans l'alimentation](#), déjà dénoncée par différentes associations
- octobre 2017 : [lors des Etats généraux de l'alimentation](#), Agir pour l'Environnement, France nature environnement et Générations Futures demandent, [mini BD à l'appui, l'interdiction du E171 dans tous les produits susceptibles d'être ingérés](#) (alimentation, mais aussi [médicaments](#) et [dentifrices](#))
- 31 août 2017 : le gouvernement [demande à l'ANSES d'accélérer les travaux menés sur les nanos dans l'alimentation et communique sur les nanoparticules de dioxyde de titane dans l'alimentation](#)
- août 2017 : [60 Millions de consommateurs publie de nouveaux tests montrant la présence de nanoparticules dans l'alimentation](#)
- juillet 2017 : [8 ONG demandent formellement au gouvernement le retrait du E171](#)



- juillet 2017 : Gerhard Rogler de l'université de Zurich alerte : "[les patients présentant un dysfonctionnement de la barrière intestinale, comme dans la colite, devraient s'abstenir d'aliments contenant du dioxyde de titane](#)"
- janvier 2017 : [Des chercheurs de l'INRA alertent sur des lésions précancéreuses et problèmes immunitaires provoqués par le E171 chez le rat](#)

2016

- juin 2016 : [L'association Agir pour l'Environnement publie de premiers tests attestant de la présence de nanoparticules non étiquetées dans l'alimentaire en France](#)
- avril 2016 : La restriction des produits contenant des nanomatériaux est inscrite dans la [feuille de route de la conférence environnementale 2016](#)
- avril 2016 : Francelyne Marano, de l'université Paris-Diderot, écrit dans son livre [Faut-il avoir peur des nanos ? : "quand leur ajout ne correspond pas à un besoin précis autre que l'amélioration de l'attractivité du produit, par exemple dans les bonbons ou les chewing-gums \(...\), \[les nanoparticules de dioxyde de titane\] devraient être interdites car elles n'apportent aucun avantage"](#)
- février 2016 : Avicenn publie le livre "[Nanomatériaux et risques pour la santé et l'environnement - Soyons vigilants !](#)"

2015

- décembre 2015 : Avicenn compile et relaie [onze recommandations de la société civile sur les nanos](#) parmi lesquelles l'interdiction du E171

2013

- juin 2013 : Avicenn présente son [Dossier Nano et Alimentation](#) dans le cadre du [comité de dialogue nano](#) de l'ANSES

2010-2011

- Avicenn lance <http://veillenanos.fr> et informe les ONG et les pouvoirs publics sur les nanos

2009

- octobre 2009 : Des ONG, dont [France Nature Environnement](#) et [les Amis de la Terre](#) demandent un moratoire sur les nanoparticules dans l'alimentation dans le cadre du débat public national sur les nanotechnologies
- mars 2009 : [L'Afssa \(aujourd'hui ANSES\) appelle à la prudence concernant les nanoparticules dans l'alimentation.](#)



Annexe Propositions pour l'eau



Version 20181127



___ Les nanomatériaux : un risque émergé à prendre en compte ___

La seconde étape des **Assises de l'Eau** a été **lancée le 9 novembre 2018**. Elle concerne le "grand cycle de l'eau" : les ressources et les milieux aquatiques, « afin d'aider les territoires à être plus résilients au changement climatique ». Elle s'étendra jusqu'au mois de mars et sera rythmée par des ateliers sur les territoires, la réunion de groupes de travail et deux autres comités de pilotage.

Simultanément, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les 6 Agences de l'Eau organisent des **consultations publiques**. Autant d'occasion d'informer et de mettre les **risques associés aux nanomatériaux** au programme 2019-2024 des Agences de l'Eau. Cette fiche résume des **pistes** pour assurer aux acteurs de l'eau des **moyens de diagnostic et d'action** concernant les **nanomatériaux dans l'eau dès 2019**. Elle vous est proposée par l'Association de Veille et d'Information Civique sur les Enjeux des Nanosciences et des Nanotechnologies (**Avicenn**).

Avicenn publie sur son site veillenanos.fr un **dossier "Nano et Eau"**. Il résume les connaissances sur les impacts involontaires de l'usage des nanomatériaux (effets néfastes sur la faune et la flore aquatiques, problèmes dans les stations d'épuration notamment), ainsi que les "promesses" des nanotechnologies concernant la détection des contaminants dans l'eau & le traitement de purification de l'eau.

Avicenn veille depuis 2010 et a écrit un **livre "Nanomatériaux et risques pour la santé et l'environnement - Soyons Vigilants !"** (1000 exemplaires disponibles en 2018, à destination des acteurs de l'eau).



Vous avez dit « nanos » ?

Les nanomatériaux ont des structures à l'échelle nanométrique, entre l'atome et les microparticules : "nano" vient du grec "nannos" (nain) \Rightarrow **1 nanomètre (nm) = 10^{-9} mètre = 1 milliardième de mètre**. Ils sont de plus en plus utilisés par les industriels pour leurs **propriétés différentes** des matériaux classiques

Risques liés aux nanos : émergents ou émergés ?

On en parle comme « risques émergents » depuis plus de dix ans. Mais au vu des quelques **450 000 tonnes de nanomatériaux déclarés en France chaque année**, n'est-il pas plus exact de parler de « **risques émergés** », à **mettre sous surveillance** comme les micropolluants, les médicaments, les perturbateurs endocriniens et les plastiques ?

Déjà en 2008, l'Afssa avait formulé les **recommandations** suivantes :

- Encadrer la mise sur le marché des nanomatériaux
- Garantir l'absence de toute utilisation de nanoparticules par injection directe dans les nappes
- Développer des outils d'analyse pour la mesure des nanoparticules dans l'eau
- Étudier leur devenir dans différents compartiments de l'environnement
- Évaluer l'efficacité des filières de traitement classiques de production d'eau potable et d'épuration des eaux résiduaires
- Évaluer les modalités d'entrée dans la chaîne alimentaire via l'eau.

En 2018, des progrès ont été accomplis mais beaucoup reste à faire :

- La **mise en marché des nanomatériaux est insuffisamment encadrée** ; la France s'est dotée en 2013 d'une déclaration obligatoire avec le **registre R-nano**, qui doit être largement plus ouvert pour être utile aux acteurs de l'eau. Des ONG réclament qu'une procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM) soit instaurée pour les nanomatériaux. En attendant, des fabricants affichent s'autoréguler dans le cadre de normes... non contraignantes.
- Des **outils de détection et d'analyse des nanos dans l'eau** sont en cours de développement ou perfectionnement (Synchrotron Soleil, laboratoire d'hydrologie de Nancy, IPGP ...).
- **Quelques études tentent de mieux comprendre le devenir de certaines nanoparticules dans les sols et dans les aquifères** (INERIS, BRGM, CEREGE, Suez Environnement, IRSTEA...), notamment dans l'estuaire de la Gironde, et trois bassins versants du bassin de la Seine.
- Des thèses sont en cours dans les **zones ateliers** concernant nos grands fleuves en France.
- Les **impacts sur la faune et la flore** commencent également à être explorés, avec de premiers signaux inquiétants.
- Compte tenu de l'épandage de boues de stations d'épuration en agriculture, **il serait utile de connaître la teneur des boues en nanoparticules de dioxyde de titane**.

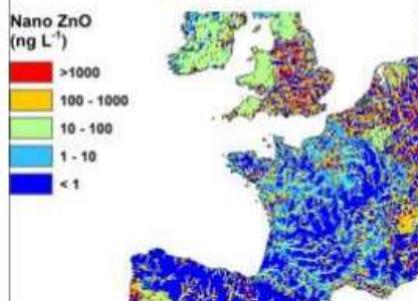
Les propos d'Avicenn n'engagent par la responsabilité des institutions qui ont apporté leur soutien financier à cette action en 2018 : le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'Agence Française pour la Biodiversité

On en sait assez pour agir. Comment faire ? Co-opérer !

Diagnostiquer par ressource en eau

- Engager un diagnostic national et territorial, en synergie entre institutions chargées de la gestion de l'eau pour établir un cadre méthodologique et mutualiser les actions d'informations, diagnostic, priorisation, métrologie.
- Autoriser les agences de l'eau à accéder au registre R-nano
- Prioriser les substances et les bassins versants selon des hypothèses de flux ; les nanoparticules de dioxyde de titane et les nanoparticules d'argent sont pointées à la fois par la [synthèse sur les micropolluants en eaux urbaines](#) publiée en 2018 par l'ARCEAU et l'AFB et par le [Guide pratique des micropolluants dans les eaux du bassin Seine-Normandie](#) de l'AESN et de l'INERIS en 2018 (lequel mentionne aussi les nanoparticules de nickel, chrome, cuivre, zinc, aluminium, cobalt et sélénium).
- Faire des pronostics de rejets pour définir des sites prioritaires, en diffusant et en améliorant cette cartographie européenne des eaux de surfaces publiée en 2015.

Dumont E. et al.,
Environmental Pollution, 196 : 341-349, janvier 2015
<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S026974911400445X>



Valider et faire connaître les méthodes d'analyses

Rendre le registre R-nano opérationnel pour les institutions chargées de la gestion de l'eau

- enrichir le rapport public par les noms commerciaux des produits contenant les nanomatériaux déclarés (comme cela existe pour les médicaments et les produits phytosanitaires) ; par un avis sur les catégories de risque, avec une date d'évaluation ; par les vrais tonnages en circulation et leur ventilation par secteur d'utilisation ;
- faire renseigner dans le registre le nombre de personnes exposées sur les chaînes de fabrication / utilisation ;
- lier substances nano, produits commerciaux, fiches techniques et fiches de sécurité.

Budgétiser des financements dédiés aux nano-polluants comme pour les micropolluants

Une taxation des fabricants et utilisateurs des nanomatériaux permettrait de financer les études d'impacts "oubliées", qui seront plus économes si elles sont conduites de façon mutualisée par un organisme tiers... et donc plus indépendantes et crédibles en matière d'écotox.

Inciter à la géolocalisation des ventes

Des aides conditionnées pourraient être mises en œuvre pour des fabricants / utilisateurs vertueux fournissant des informations territoriales, voire géolocalisées (cartographie de leurs ventes en tonnages ; flux de nanomatériaux « entrants ») : ceci afin de faciliter la priorisation des études écotox.

En contrepartie de ces informations, les fabricants / utilisateurs bénéficieraient d'une « prime à la transparence » et de la restitution de résultats facilitant une stratégie de précaution responsable.

A noter : cette pratique de répertorier les ventes au code postal de l'acheteur est demandée aux distributeurs de produits phytosanitaires en agriculture (registre phytodata national) mais il manque une restitution opérationnelle auprès des utilisateurs finaux (les agriculteurs) alors que ce sont eux qui ont compétence de gestion collective sur les pratiques agricoles d'un territoire !

Le registre R-nano ainsi amélioré fournirait des aides aux décisions pour chaque acteur.

Les fabricants aussi ont à y gagner en capacité de prospective et en RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Impossible ? Mais non, cela existe pour les pollutions atmosphériques !

Retrouvez plus de détails ici : <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=AssisesEau2018>

<http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=ConsultationsAgencesEau20182019>

et là : <http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=NanoEau>

Danielle Lanquetuit contact@avicenn.fr & Mathilde Detcheverry redaction@veillenanos.fr

Les propos d'Avicenn n'engagent par la responsabilité des institutions qui ont apporté leur soutien financier à cette action en 2018 :
 le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'Agence Française pour la Biodiversité